



NOTRE SITE INTERNET : <http://www.namurenmarche.be/>

### **Rapport sur les activités :**

#### Tout au long de l'année :

1. Lire, Répondre, Rédiger et Envoyer plusieurs centaines de Mails.
2. Envoi de vos prospectus (quand je les reçois...) à la Secrétaire Fédérale pour le site de la F.F.B.M.P.
3. Confection, impression, de vos affiches ([En collaboration avec Guy SVERZUT](#))

#### Mensuellement :

1. Encodage et vérifications des marches sur les sites web suivants :  
Quefaire.be, Randobel.be et out.be ([En collaboration avec Cédric LAURENT](#)).
2. Contact mail avec les dirigeants et les responsables promotion des clubs de la province.
3. Confection tableau & envoi des marches concernant les communes affiliées à la Maison du Tourisme de Sambre-Orneau.

#### Hebdomadaire :

1. Rédaction des descriptifs des marches de la semaine.
2. Envoi de ces descriptifs vers le service presse de "Vers l'Avenir" ([En collaboration avec Guy SVERZUT](#))
3. Envoi de ces descriptifs vers le service des sports de la Province de Namur.
4. Encodage de ces descriptifs sur la page Facebook du CP ([en collaboration avec Cédric LAURENT](#)).
5. Partager ces descriptifs sur les pages Facebook de différents "Groupes" créés et gérés par des marcheurs.

#### Journelement :

Mise à jour du site du C.P. Namur.

#### En presse écrite :

nous collaborons avec "[Vers l'Avenir](#)" et la [Maison du Tourisme Sambre Orneau de Gembloux](#) qui édite annuellement un calendrier gratuit où sont entre autres reprises les marches des clubs des communes de Floreffe (NA006), Gembloux (NA015), Jemeppe s/S (NA036 & NA061), Sambreville (NA035) et Sombreffe (NA034).

## Au sujet de l'agenda annuel et du Walking :

1. Essayez autant que possible de nous donner la dénomination exacte de la salle (hall omnisports pour complexe sportif et vice-versa, école des sœurs pour collège st. André, ... etc.)
2. L'adresse complète avec le N° de l'immeuble et correctement orthographiée (exemple : rue Maniette et rue Magnette, ... etc.)
3. Vérifiez bien les N° de téléphone des responsables désignés à l'agenda annuel des marches avant de les valider pour la fin juin.
4. Ne transmettez vos documents qu'une fois ceux-ci collationnés correctement. Ne nous rendez pas responsables d'erreurs ou omissions. Il ne nous est pas toujours possible de procéder aux rectifications une fois vos documents encodés sur certains sites.

## Vos sites internet et le calendrier web de la Fédération:

Certains clubs disposant d'un site internet établissent un lien direct entre leur site et la page calendrier du site fédéral: c'est une excellente façon de ne pas avoir à se charger de la mise à jour du calendrier et elle évite des erreurs dans la transmission de l'information.

Cette procédure peut être vivement conseillée. Le lien à noter est donc le suivant :

<https://www.ffbmp.be/WEBSITE/BEFR/07/Marches03.php>

## Promotion de vos marches:

Dans le calendrier du site de la FFBMP, les clubs peuvent faire insérer non seulement le prospectus de leur marche, mais également un document de renseignements complémentaires décrivant par le texte ou l'image, les particularités des circuits ou de l'organisation ou des renseignements complémentaires pour les marcheurs.

Le site est de plus en plus souvent consulté: usez **et abusez** de cette possibilité offerte gracieusement à tous les clubs. Le texte est à faire parvenir à la Secrétaire Fédérale en même temps que le prospectus. La transmission de ces documents peut se faire à n'importe quel moment de l'année. Cependant, une parution tardive est sans doute moins efficace car est lue par un nombre moins élevé de marcheurs.

N'oubliez pas que la première des publicités doit venir de **vous** les dirigeant(e)s de club via les contacts de proximité (votre administration communale, des toutes boîtes de votre région, des affiches dans les lieux publics de votre région, ... etc.).

**Les clubs** sont invités à promouvoir largement leurs propres activités au plan local et régional. Il est souhaitable qu'ils contactent chaque fois les correspondants locaux des journaux afin d'annoncer leurs marches et, après coup, de faire paraître un compte-rendu de chacune d'elles. La Responsable Fédérale de la Promotion insiste pour qu'une des dénominations "Marche FFBMP" ou "Marche Fédérale" apparaisse chaque fois clairement. Chaque club peut utiliser sa propre dénomination ainsi que le logo de la fédération à des fins publicitaires.

N'oubliez pas de faire appel aux télévisions locales et de la province (ex. Canal C).

